

**République
Française**

**Département de
l'Aube**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Les Noës-près-Troyes

SEANCE DU 19 MAI 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
23	15	15 + 5 pouvoirs

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, Maire.

**Date de convocation
12 mai 2025**

Présents : **Pascale CARDOT, Elvedin CAUSEVIC, Frédéric COGNON, Joëlle DIOT, Cristina DO PAZO, Véronique JORDY, Jean-Michel LALLEMAND, Philippe LEMOINE, Ringo MARAIS, Nicolas MORIS, Maria NARDEAU, Didier PELOIS, Marlène PETITJEAN, Alain PONTAILLER, Anabelle VALLOIS.**

Absents : **Michel DEBANA, Ly-Heang MOUMEN, Caroline ROUSSELET.**

Représentés : **Jean-Pierre ABEL pouvoir donné à Véronique JORDY, Anne-Marie AUMER pouvoir donné à Didier PELOIS, Sandro BOURSON pouvoir donné à Frédéric COGNON, Rachid CHADID pouvoir donné à Pascale CARDOT, Eddy VAN DER LINDEN pouvoir donné à Anabelle VALLOIS.**

Monsieur Elvedin CAUSEVIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adoption des tarifs de l'Ecole Municipale de Musique au 01 juin 2025

N° de délibération : 2025_05_03

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	5	20	0	0	0

Alain PONTAILLER, rapporteur,

La saison musicale 2025-2026 allant du 22 septembre 2025 au 26 juin 2026, l'École Municipale de Musique proposera les cours suivants :

- éveil musical ;
- initiation musicale ;
- moins de 18 ans :
 - o formation musicale en cours collectifs ;
 - o formation instruments en cours individuels ;
- 18 ans et plus :
 - o perfectionnement instruments en cours individuels.

Les inscriptions auront lieu courant juin 2025 et il convient par conséquent de définir dès à présent les tarifs pour la prochaine saison. Pour cela, il vous est proposé de maintenir les tarifs de la saison dernière et de modifier les possibilités de réductions exceptionnelles, soit :

COURS	NOYATS	EXTERIEURS
Éveil Musical	110 €	170 €
Initiation Musicale	110 €	170 €
<i>Moins de 18 ans</i> . Formation musicale en cours collectifs . Formation instruments cours individuels	180 €	270 €
<i>18 ans et +</i> Perfectionnement instruments en cours individuels	280 €	370 €

Les livrets d'études utilisés pendant les cours de formation musicale en cours collectifs sont achetés par les familles.

Réductions exceptionnelles pour les familles :

- moins 10% pour l'inscription d'un 2^{ème} élève (2 enfants ou 1 parent et 1 enfant) d'une même famille ;

- moins 20 % pour l'inscription d'un 3^{ème} élève (2 enfants ou 1 parent et 1 enfant) et plus, d'une même famille.

Réductions exceptionnelles - pratique instrumentale :

- La pratique d'un deuxième instrument pourra être exceptionnellement accordée aux élèves qui en feront la demande, sous réserve de place disponible, et moyennant une cotisation supplémentaire représentant 50% du tarif.

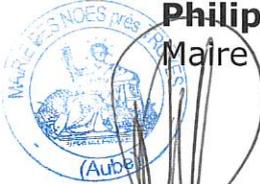
Conditions de facturation :

- facturation de l'année complète dès l'inscription (pas de paiement fractionné) ;
- prorata si inscription en cours d'année (9^{ème} du prix annuel x nombre de mois) ;
- les cours sont dispensés pendant la période scolaire, du 22 septembre 2025 au 20 juin 2026 ;
- toute année commencée est due dans sa totalité. Aucun remboursement ou prorata ne seront accordés.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'ADOPTER les tarifs et conditions d'inscription à l'Ecole Municipale de Musique, pour la saison 2025-2026, tels que proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Philippe LEMOINE,**
Maire